

Le 24 juillet 2025

Santé : une première enquête dans le cadre de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé.

Jusqu'au 30 septembre, les habitants du territoire sont invités à exprimer leurs attentes en matière de santé via un court questionnaire disponible en ligne sur le site internet de Thonon Agglomération. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS), qui sera lancé cet automne avec l'ensemble des acteurs concernés. Un plan d'action sur 5 ans va être élaboré ces prochains mois. Il sera porté par l'agglomération et l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, auxquels sont associés les principaux partenaires agissant en matière de santé : le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, les Hôpitaux du Léman, l'Etablissement Public de Santé Mentale 74, et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du Bas Chablais et du Haut-Chablais. Les réponses recueillies de manière anonyme lors de cette première enquête permettront d'alimenter le diagnostic local, première étape du projet, et de définir les axes prioritaires d'ici la fin de l'année.

_ Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

Le Contrat Local de Santé est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et la collectivité et vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en définissant une politique locale partagée dans les domaines de la prévention, de l'accès aux soins, de la santé mentale et de la qualité de vie. Il s'appuie sur un diagnostic du territoire et sur une collaboration étroite avec les communes, les habitants et les acteurs de santé et permet de coordonner et de développer des actions spécifiques autour de trois axes principaux :

- L'accès aux soins : politique de dépistage, parcours de santé, ...
- Les comportements favorables à la santé : alimentation saine et de qualité, activité physique régulière, ...
- L'environnement et le cadre de vie : aménagement du territoire favorable à la santé, bonne utilisation des logements, ...

Il s'agit donc d'une démarche globale qui vise à l'amélioration de l'état de santé de manière générale et qui se veut bien plus large que la seule étude du système de soins.

_ Qu'est-ce qui détermine notre santé ?

La santé est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La santé d'un individu est donc le résultat de l'impact de plusieurs déterminants de santé. Ainsi, les facteurs environnementaux et socio-économiques influencent à hauteur de 70% notre santé. L'influence du système de soin est de 15% et les comportements individuels et le patrimoine génétique couvrent les 15% restant. L'ambition de Thonon Agglomération est d'adopter une approche globale et de terrain s'inscrivant dans la démarche « Une seule santé » : La santé des personnes, mais également celle des animaux et des écosystèmes étant étroitement liées.

_ Pourquoi élaborer un Contrat Local de Santé Thonon Agglomération ?

Le CLS rassemblera l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche d'aller-vers les citoyens. Ainsi l'agglomération se saisit des enjeux de santé publique et les traduira en actions concrètes.

Il offre notamment :

- L'opportunité de co-construire des actions coordonnées et pertinentes à destination des publics
- De diminuer les inégalités sociales et territoriales de santé
- De proposer des solutions adaptées aux enjeux de notre territoire
- De mobiliser les acteurs locaux autour du projet de santé publique
- De rationaliser et optimiser l'utilisation des ressources
- De porter une vision commune sur notre santé globale

L'adoption du CLS est prévue pour la fin d'année 2025, à l'issue d'un processus collaboratif structuré en trois étapes : le diagnostic, la définition des axes stratégiques et l'élaboration d'un plan d'action. Répondre au questionnaire permet d'alimenter le diagnostic et d'ajuster les actions prioritaires. Votre santé, Votre avis !

Pour répondre au questionnaire : rendez-vous sur www.thononagglo.fr

CONTACT PRESSE : Caroline Blondet
Service communication
+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr